



DECISION N° 2023 - 700

**Marché n°2020-25 lot 11 Restauration des intérieurs
et Aménagement du Centre d'Interprétation de
l'Architecture et du Patrimoine à la CASA XANXO -
Acte modificatif n°1**

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

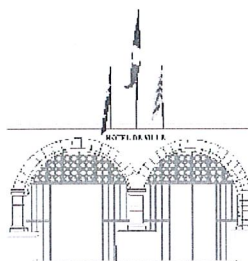
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire,

Considérant par décision du Maire en date du 11 février 2020, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant la **Restauration des intérieurs et l'Aménagement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de la Casa Xanxo , lot 11 peintures** , a été conclu avec la société **ATELIER OLIVER**, 4 rue Gustave Eiffel, CS 10001, 66350 Toulouges, pour un montant de 71 768.30 € HT.

Considérant que des prestations en plus-values sont nécessaires en raison notamment du déplombage de divers supports non prévus initialement dans le projet :

- Mise en peinture des maçonneries (murs et voutains) des Salles Nord et Sud RDC,
- Mise en peinture des halls 1 et 2 en assurant la conservation des décors sous-jacents découverts fortuitement, (déduction faite de la prestation initiale du hall),
- Mise en peinture du plafond de la cage d'escalier,
- Mise en peinture de diverses menuiseries bois,
- Reprise des dorures de la salle C.



Considérant que le cout de ces prestations supplémentaires s'élève à 8 518 € HT, soit une plus-value de 11.87% portant le montant du marché à 80 286.30 € HT après cet acte modificatif n°1 après cet acte modificatif n°1.

ECONOMIE DU MARCHÉ

Montant initial HT du marché	Acte modificatif HT n°1	Marché HT après Acte modificatif 1	% Augmentation
71 768.30 €	8 518 €	80 286.30 €	11.87%

Considérant que cet acte modificatif n°1 a été soumis à la Commission d'Appel d'Offre du 11 mai 2023 qui a émis un avis favorable à sa conclusion.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les termes de l'article R.2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n°1 au lot 11 du marché 2020-25 avec la société **ATELIER OLIVER**, 4 rue Gustave Eiffel, CS 10001, 66350 Toulouges, d'un montant de 8 518 € HT soit une plus-value de 11.87% du montant initial du marché et qui porte le montant total du lot 11 à 80 286.30 € HT après cet acte modificatif n°1.

ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prend effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le

ID Télétransmission : **066-216801389-20230706-175851-AU-1-1**
Accusé reçu le : **6 JUIL. 2023**
Affiché le : **6 JUIL. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

